



# Semaine de la Sécurité des Patients

## Conduite automobile et médicaments psychotropes



Fiche à destination des professionnels de santé



Les effets des médicaments psychotropes suivants peuvent entraîner **un risque pour la conduite** :

Somnolence

Baisse de l'attention

Troubles du comportement

Troubles de la vision

Troubles de l'équilibre

Ralentissement des réflexes

Nausées  
Vomissements

Céphalées



**Le niveau de risque pour la conduite selon les classes thérapeutiques est le suivant :**



**Soyez prudent**  
Ne pas conduire sans avoir lu la notice

- Buspirone, Etifoxine, Bromolactobionate
- Mélatonine



**Soyez très prudent**  
Ne pas conduire sans l'avis d'un professionnel de santé

- Opioides
- Hydroxyzine
- Antiepileptiques (sauf Clonazepam)
- Traitements substitutifs aux opiacés
- Psychostimulants
- Thymorégulateurs (dont le lithium)
- Prométhiazine
- Antidépresseurs
- Antipsychotiques par voie orale
- Antipsychotiques injectables à libération prolongée (sauf Olanzapine)



**Attention, danger : ne pas conduire**  
Pour la reprise de la conduite, demandez l'avis d'un médecin

- Anxiolytiques (sauf Hydroxyzine, Captodiame, Buspirone et Etifoxine)
- Clonazepam
- Hypnotiques (sauf Bromolactobionate et Prométhiazine)
- Antipsychotiques par voie parentérale à libération immédiate
- Olanzapine injectable à libération prolongée



Expliquer au patient que ces pictogrammes concernent également l'utilisation de machines (bricolage, jardinage par exemple).



### **Conseils pour la prescription et la dispensation**

- **Interroger le patient sur ses modes de déplacement** : Le patient conduit-il ? A quelle fréquence ? (penser également aux déplacements à vélo par exemple) ;
- **Expliquer au patient que certaines périodes sont plus à risque pour la conduite** (début de traitement, augmentation de posologie, introduction d'un nouveau traitement, à l'arrêt du traitement) ;
- **Sensibiliser le patient à la signification des pictogrammes présents sur les boîtes de médicaments** : Lui signaler que la prise de ce médicament peut altérer sa capacité à conduire ;
- **Inciter le patient à consulter la notice du médicament** ;
- **Rappeler au patient de ne pas arrêter ou modifier son traitement sans un avis médical** : Certaines pathologies comme l'épilepsie par exemple présentent elles-mêmes un risque pour la conduite sans traitement adapté ;
- **Alerter le patient sur les autres facteurs de risque** : Lui rappeler que la consommation d'alcool et de drogues multiplie les risques pour la conduite ;
- **Chez la personne âgée, certains médicaments sont déconseillés** comme les benzodiazépines à demi-vie longue par exemple ;
- **Proposer des alternatives non médicamenteuses** toutes les fois où cela est possible.